

Bulletin de Santé du Végétal



Grandes cultures

n° 20 3 juillet 2018

BSV
Bretagne

En Bref

Maïs	Pyrale	Poursuite du vol des pyrales sur l'ensemble de la région. Approche du pic de vol pour les pyrales. Premières observations de pontes en Ille et Vilaine.
------	--------	---

Météo

JUIN 2018		Brest	Lorient	St Brieuc	Rennes
Température	Moyenne	16.9°C	18.5°C	15.9°C	18.9°C
	Ecart par rapport à la normale	+ 1.9°C	+ 2.3 %	+ 1°C	+ 1.8°C
Pluviométrie	Total	45.5 mm	43.3 mm	85.5 mm	95.9 mm
	Ecart par rapport à la normale	- 24 %	- 14 %	+ 79 %	+ 107 %
Ensoleillement	Moyenne	213.3 h	237.4 h	186.2 h	224.4 h
	Ecart par rapport à la normale	+ 9%	+ 1 %	- 3 %	+ 3 %



MAÏS

21 parcelles suivies cette semaine (Côtes d'Armor : 2, Finistère : 0, Ille-et-Vilaine : 8, Morbihan : 11).

Stades

Stade moyen : 10 à 14 feuilles
Stade minimum : 9 feuilles
Stade maximum : 15 feuilles

Ravageurs

Pyrale

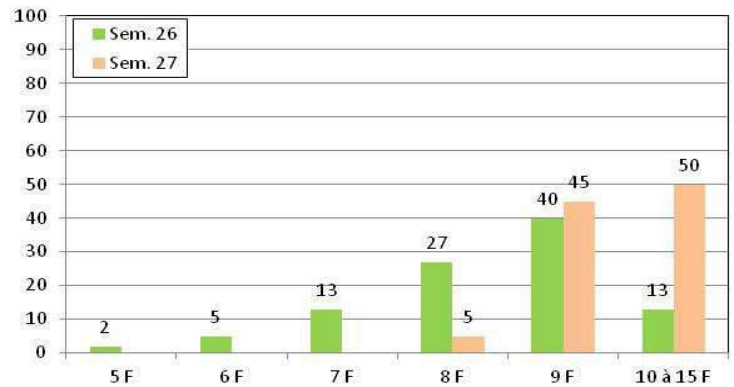
Observations issues des parcelles du réseau :

14 pièges ont été relevés cette semaine :

- 2 pièges lumineux : 45 individus
- 13 pièges à phéromone (dont 3 pièges connectés) : 4 individus

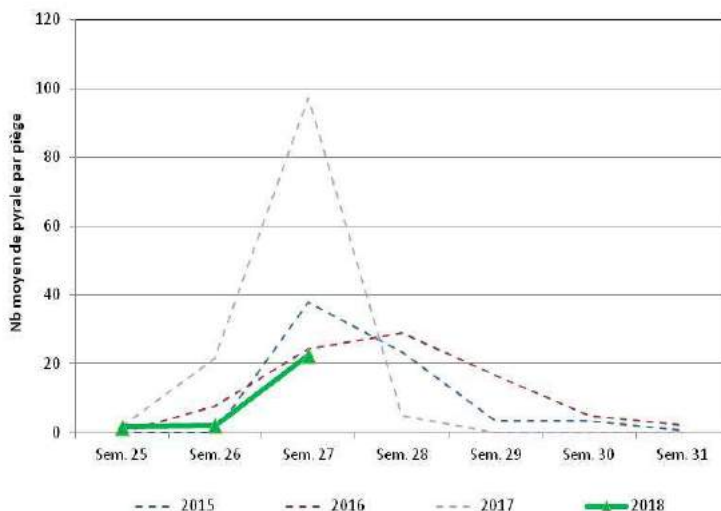
Les captures de pyrales se poursuivent. D'après les relevés effectués dans les pièges lumineux, le piégeage de pyrales mâles continue d'augmenter et le pic de vol semble approcher. A confirmer la semaine prochaine.

Les premières pontes ont été signalées cette semaine en Ille et Vilaine sur des maïs développés (au stade 14 feuilles). Les œufs sont déposés par plaque de 20 à 30, le plus souvent sur la face inférieure des feuilles le long de la nervure centrale. Les œufs éclosent environ 5 à 15 jours après les pontes selon l'hygrométrie.

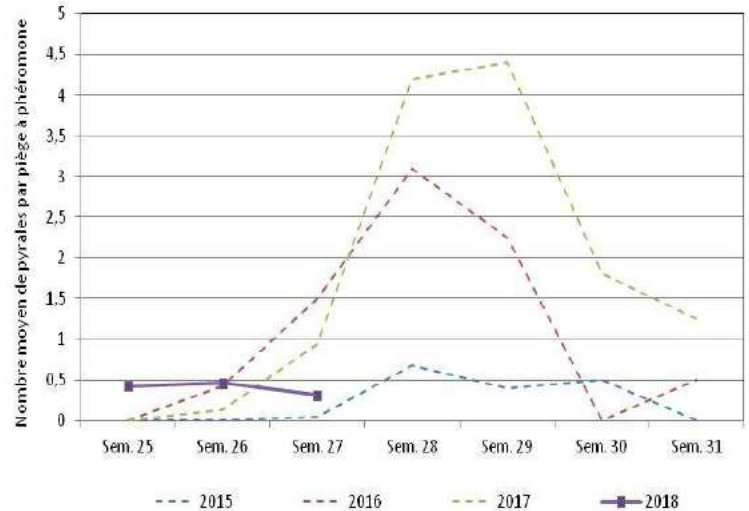


Répartition des parcelles suivies selon leur stade

Nombre moyen de pyrales par piège lumineux



Nombre moyen de pyrales par piège à phéromone

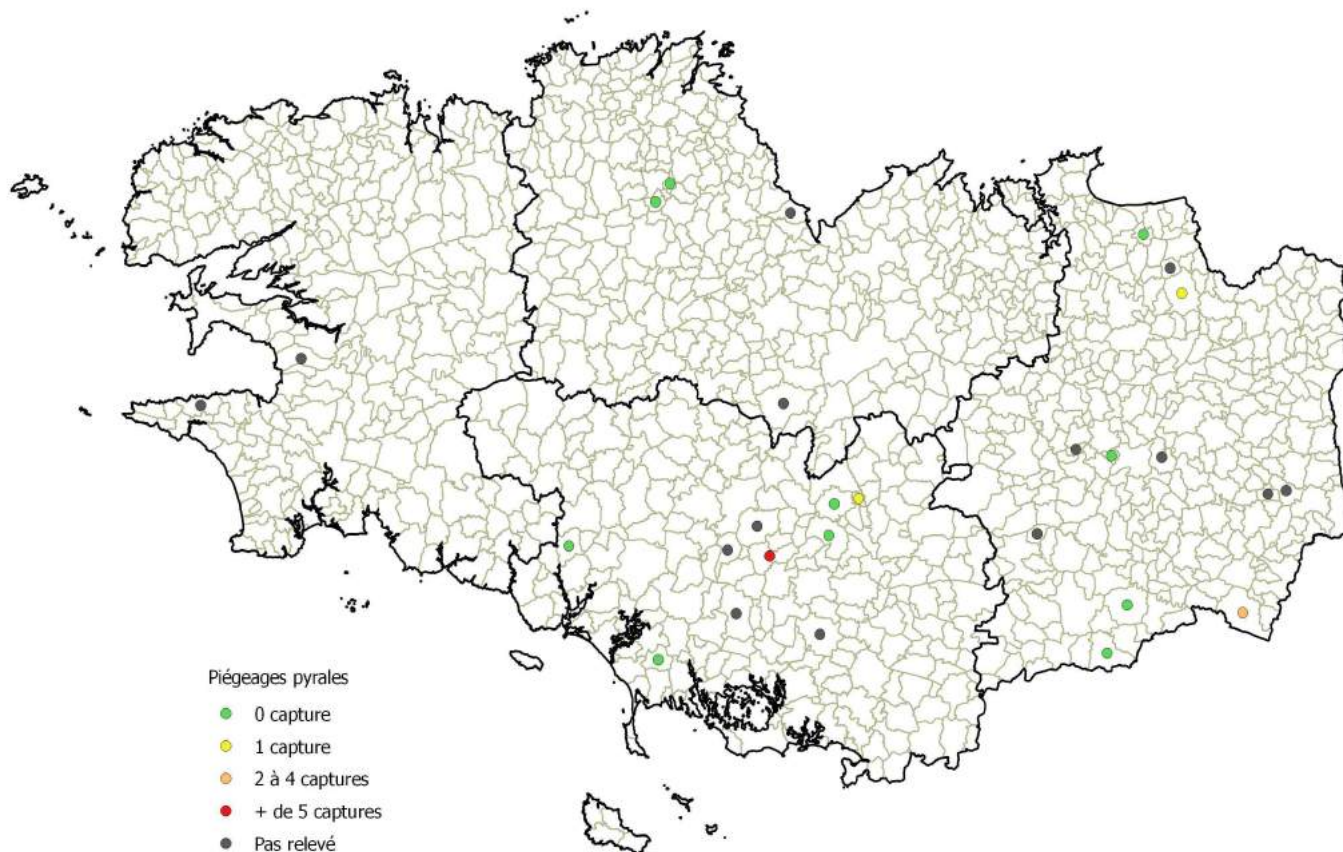


Il existe une méthode biologique pour lutter contre les pyrales : l'application de **trichogrammes**.

Les trichogrammes sont des insectes utilisés comme moyen de lutte contre les pyrales. Les larves de cet insecte vont parasiter les œufs de la pyrale. Il est donc important de les appliquer dans les parcelles au début des vols de pyrales pour viser les pontes.

Ces applications sont à prévoir dans les prochains jours.

Piégeage effectué des pyrales lors de la semaine 27



Œufs de pyrales déposés à la face inférieure d'une feuille de maïs



Source : Fredon Bretagne

Ponctuations blanchâtres occasionnées par les cicadelles



Source : Arvalis

Signalements

- La présence de **cicadelles communes** a été signalée sur une parcelle du réseau (20% des plantes touchées). Les symptômes signalés sont des ponctuations blanchâtres, observées essentiellement sur les feuilles basses. Ils sont sans gravité tant qu'ils ne concernent que les feuilles basses des plantes. Les conditions sèches et chaudes sont favorables à l'activité de cet insecte.

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisé par les partenaires suivants : Agrial, Agriculteurs, Agritex Bocage, Arvalis-Institut du Végétal, BCEL Ouest, CRAB, CECAB, CFPPA de Caulnes, Coop de Broons, Coopérative Garun - La Paysanne, Coopérative Le Gouessant, Corre Appro, D2n, Eilyps, Even Agri, Fdceta 35, Fredon Bretagne, GN Solutions, Gruel Fayer, Hautbois SA, Lycée de Bréhoulou, SAS Seyeux.

Direction de Publication

Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
ZAC Atalante Champeaux 35 042 RENNES
Contact : Louis LE ROUX
Animateur inter-filières
Tél : 02 98 88 97 71

Rédigé par :

FREDON Bretagne
5, Rue A. de St Exupéry
35235 THORIGNE FOUILLARD
Contact : Anthony GERARD / Nathalie SAULAIS
Animateurs Grandes Cultures
Tél : 02 23 21 21 17

Comité de Relecture :

Arvalis-Institut du Végétal, Chambres d'Agriculture de Bretagne, Coop de France Ouest, Réseau IM-PAACT pour Négoce Ouest, DRAAF-SRAL, Terres Inovia

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.